HK/HO

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2013- 768 /PRES promulguant la loi n° 027-2013/AN du 02 août 2013 portant autorisation de ratification de l'Accord de crédit n° 5251 BF conclu le 13 juin 2013 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du Projet d'infrastructures de transport de Donsin (construction des voies d'accès à l'aéroport de Ouagadougou-Donsin).

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU la lettre n°2013-097/AN/PRES/SG/DGSL/DSC du 02 août 2013 du Président de l'Assemblée Nationale transmettant pour promulgation la loi n°027-2013/AN du 02 août 2013 portant autorisation de ratification de l'Accord de crédit n° 5251 BF conclu le 13 juin 2013 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du Projet d'infrastructures de transport de Donsin (construction des voies d'accès à l'aéroport de Ouagadougou-Donsin);

DECRETE

ARTICLE 1:

Est promulguée la loi n°027-2013/AN du 02 août 2013 portant autorisation de ratification de l'Accord de crédit n° 5251 BF conclu le 13 juin 2013 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du Projet d'infrastructures de transport de Donsin (construction des voies d'accès à l'aéroport de Ouagadougou-Donsin).

ARTICLE 2:

Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 16 septembre 2013

BRISE/COMPAGRE



BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE

CINQUIEME LEGISLATURE

LOI Nº <u>027-2013</u>/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE CREDIT N°5251 BF CONCLU LE 13 JUIN 2013 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA), POUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT DE DONSIN (CONSTRUCTION DES VOIES D'ACCES A L'AEROPORT DE OUAGADOUGOU-DONSIN)

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution;

Vu la résolution n°001-2012/AN du 28 décembre 2012, portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 02 août 2013 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1:

Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'Accord de crédit n° 5251 BF conclu le 13 juin 2013 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement du projet d'infrastructures de transport de Donsin (construction des voies d'accès à l'aéroport de Ouagadougou-Donsin).

Article 2:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 02 août 2013

Le Président

Soungalo Appolinat

Le Secrétaire de séance

Kapouné KARFO